

Annexe 10 – Déchets

- **Types de déchets produits**

Les types de déchets produits sont les suivants :

- Déchets Inertes : 1108 T
- DNDDI : 688 T
- Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) : 55 T
- Déchets dangereux (DD) : 60 T

- **Valorisation des déchets**

Le projet a comme objectif de valoriser les ressources du site :

- maintien en place (135 T)
- réemploi in site (175 T)
- réemploi ex situ (45 T)
- recyclage (37 T)

- **Devenir des déchets amiantés**

Après leur dépose, les déchets amiantés sont conditionnés directement sur site par l'entreprise spécialisée. Ils sont placés dans des emballages homologués (sacs ou big-bags étanches à double enveloppe), correctement étiquetés et identifiés comme déchets contenant de l'amiante. Cette phase de conditionnement vise à éviter toute dispersion de fibres et à garantir la sécurité des intervenants ainsi que de l'environnement immédiat du chantier.

Une fois conditionnés, les déchets sont temporairement stockés dans une zone dédiée et sécurisée sur le chantier, dans l'attente de leur évacuation. Ils sont ensuite pris en charge par un transporteur habilité pour être acheminés vers une installation de traitement ou de stockage autorisée à recevoir ce type de déchets, celle-ci sera choisie par l'entreprise mandataire des travaux.

Selon la nature des matériaux retirés (amiante lié ou amiante friable), ces déchets sont généralement orientés vers des installations de stockage de déchets dangereux (ISDD) ou, dans certains cas pour certains matériaux en amiante lié, vers des installations de stockage de déchets non dangereux disposant d'un casier spécifique.

Chaque évacuation fait l'objet d'un suivi réglementaire via un Bordereau de Suivi des Déchets Amiante (BSDA) permettant d'assurer la traçabilité complète des déchets ; Ce document est signé par l'ensemble des acteurs de la chaîne (producteur, transporteur et installation de traitement) et constitue la preuve de la bonne gestion réglementaire des déchets.

L'ensemble de ces éléments sera conservé dans le DOE.